



Déclaration liminaire

CAE du 28 mai 2024

Par cette déclaration liminaire, nous souhaitons attirer votre vigilance sur des éléments problématiques, qui nous questionnent. En effet, ces dernières semaines, dans le cadre du mouvement, nous avons été interpellés sur certaines pratiques de maîtres et de chef·fe·s d'établissement.

Comme vous, nous avons été choqués par les interventions de la DPE6 en amont de nos travaux préparatoires de CAE. Cependant, nous l'avons été tout autant par quelques échanges avec des maîtres. Nous avons ainsi appris que des informations émanant de l'instance ont été divulguées. Par exemple, des données à caractère personnel relatives à la santé et à la famille. Autre illustration, les priorités de maîtres explicitement nommés. Cela jette l'opprobre sur notre commission et laisse place aux rumeurs. Il nous a été également rapporté que nous, membres de la CAE, accepterions de « petits arrangements » et dérogerions à la règle des priorités. Certain·e·s chef·fe·s d'établissement considèrent ainsi comme définitives des propositions issues de nos séances et les annoncent, telles des nominations, à des participant·e·s au mouvement.

Il nous semble nécessaire de rappeler que nous sommes les garant·e·s de l'application des accords de l'emploi, et sommes soumis à des devoirs de déontologie, de confidentialité et de discrétion, comme précisés dans ces derniers.

Nous espérons que ces pratiques hors cadre resteront épisodiques et invitons le président de la commission à rappeler régulièrement les règles en vigueur aux membres de la CAE, aux chef·fe·s d'établissement et aux maîtres.

Les mandaté·e·s Fep-CFDT Lorraine.